

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Formulaire d'évaluation des incidences
Natura 2000



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Demande à fournir à :

M. le Président du Département du Finistère

32 boulevard Dupleix – CS 29029 – 29029 Quimper Cedex

Ce formulaire concerne les projets d'inscription au PDIPR et/ou d'aménagement de chemins de randonnée (pédestre, équestre et VTT) situés dans une zone Natura 2000.

Il est à remplir par le porteur local de l'itinéraire, à partir des informations disponibles sur les sites internet et avec l'aide éventuelle des chargés de mission Natura 2000.

Il doit permettre d'identifier les éventuelles incidences de votre projet sur les enjeux des sites Natura 2000.

Il est à fournir au Conseil départemental qui instruit les dossiers liés au PDIPR. En fonction des aménagements prévus, ce formulaire peut être transmis aux services de l'État.

1. Identification du projet

Coordonnées du porteur de l'itinéraire

Nom de la structure :

Nom du porteur de projet :

Adresse du siège :

Téléphone :

Courriel :

Description du projet

Nom de(s) itinéraire(s) traversant une zone Natura 2000 :

.....

.....

.....

Commune(s) concernée(s) :

.....

.....

.....

.....

Identification des sites Natura 2000 concernés

Nom ou identifiant du ou des site(s) (ex. FR5302011)	Objectifs de conservation des sites	Situation du projet	
		ZPS*	ZSC*
1 ^{er}			
2 ^e			
3 ^e			
4 ^e			
5 ^e			

* ZSC : zone spéciale de conservation (directive Habitat faune flore).

* ZPS : zone de protection spéciale (directive Oiseaux).

2. Cartes spécifiques à joindre au formulaire

- ☐ Une carte d'ensemble (1/100000^e à 1/25000^e) avec les tracés des itinéraires et les zones Natura 2000 concernées ;
- ☐ Une ou plusieurs carte(s) de détail présentant les habitats et les espèces d'intérêts communautaires des sites Natura 2000 concernés (1/25000^e à 1/5000^e). Si le territoire de votre projet est relativement grand, utiliser plusieurs cartes de détail comportant une légende.

Où trouver les informations pour réaliser ces cartes ?

Pour réaliser les cartes demandées, vous pouvez :

- soit vous rapprocher des gestionnaires ou des chargés de mission Natura 2000 des sites concernés : <http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000>
- soit utiliser le portail geobretagne : <https://geobretagne.fr/app/trames/#>

Quels éléments indiquer sur la ou les carte(s) de détail ?

- Les tracés des itinéraires.
- Les aires de stationnement des véhicules, accès.
- Les aires pour le public (aire destinée à l'accueil, regroupements pressentis, cheminements depuis les parkings...).
- Les zones de protection réglementaire (arrêté de protection de biotope...), zones de protection renforcée (sécurité, environnement).
- Les périmètres des sites Natura 2000 concernés.
- La cartographie des habitats d'intérêt communautaire, et éventuellement des espèces d'intérêt communautaire.

Si votre projet comporte des aménagements, vous devez également indiquer les éléments suivants :

- La localisation précise des éventuels aménagements prévus (zone de parking, signalétique, plantation, défrichement, coupe d'arbre, apport de matériaux, passerelle, platelage...).
- Les zones d'évolution des engins, de dépôts de matériel, de l'installation de chantier...
- La localisation des zones de dépôts des déblais (temporaires ou permanents).

3. Évaluation des incidences Natura 2000 : 1^{er} niveau

Le premier niveau de l'évaluation des incidences Natura 2000 doit permettre par des questions simples d'évaluer l'ampleur du projet et de ses incidences potentielles sur les enjeux des sites Natura 2000.

Si votre projet comporte uniquement l'utilisation de chemins existants, vous devez compléter le tableau 3.1. Si en plus des aménagements sont nécessaires, vous devez également remplir le tableau 3.2.

3.1 Utilisation d'un chemin existant sans aménagement

Passage sur un chemin non carrossable	☐ Oui	☐ Non
Passage à gué (de ruisseau, rivière ou zone humide)	☐ Oui	☐ Non
Présence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise entretenue des chemins	☐ Oui	☐ Non
Présence à moins de 50 m d'un secteur de nidification pour les oiseaux d'intérêt communautaire (pour les ZPS uniquement)	☐ Oui	☐ Non
Présence à moins de 300 m d'une zone d'hivernage pour les oiseaux d'intérêt communautaire (pour les ZPS uniquement)	☐ Oui	☐ Non

Si vous avez répondu au moins un « oui », l'évaluation des incidences doit se poursuivre, vous devez remplir le tableau du paragraphe 5.

Si vous avez répondu uniquement des « non », votre projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur les sites Natura 2000 concernés. Remplissez l'engagement en dernière page.

3.2 Cheminement nécessitant des travaux d'ouverture et/ou d'aménagement

Présence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise des travaux (parcelle concernée par les travaux, zones d'évolution des engins, zone de stockage de matériel...)	☐ Oui	☐ Non
Aménagement de passerelles hors zones urbanisées	☐ Oui	☐ Non
Présence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur les parcelles recevant des déblais (temporaires ou permanents)	☐ Oui	☐ Non
Travaux susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matières en suspension, passage d'engins à gué...)	☐ Oui	☐ Non
Présence, à moins de 20 m de l'aménagement, d'un gîte à chauve-souris	☐ Oui	☐ Non
Présence à moins de 50 m de l'aménagement d'un secteur de nidification pour les oiseaux d'intérêt communautaire (pour les ZPS uniquement)	☐ Oui	☐ Non
Présence à moins de 300 m de l'aménagement d'une zone d'hivernage pour les oiseaux d'intérêt communautaire (pour les ZPS uniquement)	☐ Oui	☐ Non

Si vous avez répondu au moins un « oui », l'évaluation des incidences doit se poursuivre, vous devez remplir le descriptif des aménagements et le tableau des paragraphes 4 et 5.

Si vous avez répondu uniquement des « non », votre projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur les sites Natura 2000 concernés. Remplissez l'engagement en dernière page.

4. Descriptif des travaux d'ouverture et/ou aménagements

- Période(s) de réalisation des travaux.
- Précisions utiles sur les aménagements et/ou les travaux d'ouverture indiqués sur le(s) carte(s) de détail (emprise du défrichement, matériaux utilisés, espèces plantées...).
- Descriptif des ouvrages de franchissement de cours d'eau (ancrage des ouvrages...), et de gestion des eaux pluviales (buses, drains, recalibrage de fossés...).
- Précisions sur le matériel utilisé (descriptif des engins de terrassement et de leur adaptation à la portance du sol...) et sur le déroulement du chantier.
- Devenir des matériaux extraits et des zones de dépôts...

La description de ces différents points doit être très précise au droit du ou des sites Natura 2000 traversés. Elle devra systématiquement s'appuyer sur la cartographie jointe.

Remarque : si votre demande porte sur un site classé ou inscrit une demande d'autorisation ou de déclaration doit être déposée en Préfecture dès lors que des travaux sont prévus dans le cadre de votre demande.

5. Évaluation des incidences : 2^e niveau

La description de ces différents points doit être très précise au droit du ou des sites Natura 2000 traversés. Elle devra systématiquement s'appuyer sur la cartographie jointe.

Pratiques / Circuits	Localisation par rapport au(x) site(s) N2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidences(s) potentielles	Précaution(s) prise(s) en compte	Incidences(s) finale(s) attendue(s)
Ex. : "circuit des Landes et tourbières"	monts d'Arrée FR5300013-39	Landes, tourbières	Dérangement de la faune (Loutre)	Eviter de longer l'Elez	Nulle
Ex. : "circuit des Landes et tourbières"	monts d'Arrée FR5300013-39	Landes, tourbières	Piétinement sur une parcelle de landes (4030)	Déplacement du sentier hors habitats d 'IC	Nulle

6. Conclusion de la démarche simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidence de son projet.

Le projet est susceptible d'avoir une incidence au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

- ☐ Non : Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.
- ☐ Oui : Par conséquent, ce document est insuffisant au regard de l'étude d'incidences au titre de Natura 2000. Une étude complémentaire doit être menée. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Rappel du code de l'environnement : Art L.414 (extraits)

VI. – L'autorité chargée d'autoriser ou de recevoir la déclaration s'oppose à tout projet si la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 :

- n'a pas été réalisée ;
- se révèle insuffisante ;
- conclut à une atteinte des objectifs de conservation des sites Natura 2000.

VII. – Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge (...) du bénéficiaire du projet, la Commission européenne en est tenue informée.

Avis du service instructeur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'évaluation d'incidences doit-elle se poursuivre ? ☐ Oui ☐ Non



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement
Service patrimoine naturel, littoral et randonnée
Unité milieux aquatiques, randonnée et littoral
Département du Finistère - Departamant Penn-ar-Bed
32 bd Duplex, CS 29029, 29196 Quimper - Kemper Cedex